

Avant la constitution de votre dossier, il vous appartient de réserver le site souhaité pour le déroulement de votre manifestation, auprès des services de la mairie.

Assurez-vous de bien remplir toutes les pages de ce document, figurant sur 11 onglets, avant de l'envoyer à la Mairie par courriel à :

manifestation@lachapellesurerdre.fr

Il vous est demandé de calibrer au plus juste vos demandes en termes de matériels, de manière à permettre une plus grande mutualisation pour tous les demandeurs

- Page 1 Sommaire
- Page 2 Informations Générales
- Page 3 Sites sportifs
- Page 4 Occupation des sites
- Page 5 Demandes logistiques
- Page 6 Montage des structures et appareillage
- Page 7 Règlementation et dates limites de dépôt du dossier
- Page 8 Complément d'information et validation
- Page 9 Demande d'autorisation débits de boissons
- Page 10 Administration
- Annexe Liste des lieux

Mise à jour : 01/09/2015 Page 1 / 11



DOSSIER MANIFESTATION

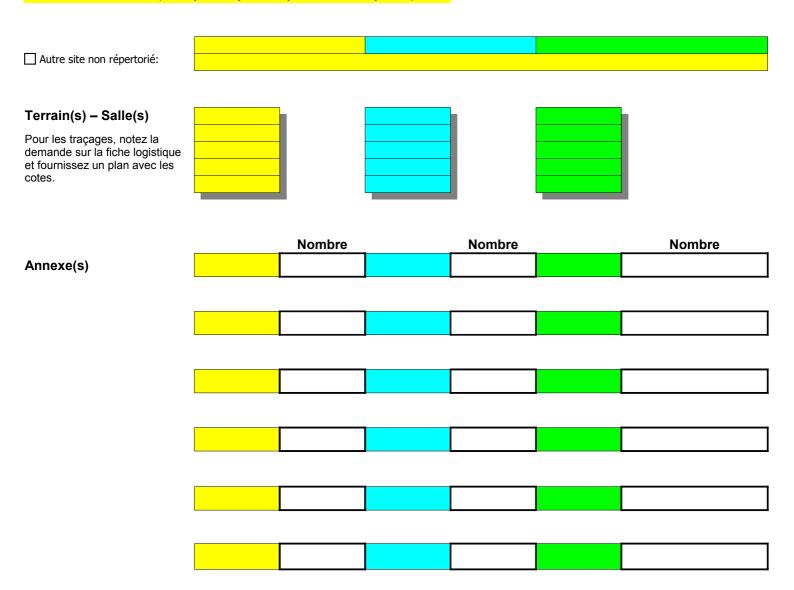
	Date de la dem	nande :
Nom de l'association :		
NOM DE LA MANIFESTATION :		
DATE(S) DE LA MANIFESTATION : du		au
LIEU :	Pour les sites sportifs, veuillez préci	ser en page 3, les sites utilisés
ORGANISATEUR :		
ASSOCIATION :		
Représentant légal :		
NOM et PRÉNOM : Responsable de la manifes	tation (Correspondant avec le ser	vice pilote)
ADRESSE :		
TÉLÉPHONE :		
COURRIEL:	@	
PRÉSENTATION DE LA MANIFES	STATION:	
		☐ FESTIVE
Précisez : COMPETITION	☐ MANIFESTATION O	CCASIONNELLE
AUTRE Précisez :		
Décrivez succinctement le d	éroulement de la manifestation et	les animations envisagées :

Mise à jour : 01/09/2015 Page 2 / 11



DOSSIER MANIFESTATION

SITES SPORTIFS (à remplir uniquement pour les sites sportifs):



Mise à jour : 01/09/2015 Page 3 / 11

OCCUPATION	DES SITES :		
Site :			
	Spectateur	s	Participants
le		de	à
Et / ou		de	à
Et / ou		de	à
Site :			
Accueil du pub	ou Nombre de personnes atter Spectateur		Participants
le		de	à
Et / ou		de	à
Et / ou		de	à
Site :	ou Dlic: Nombre de personnes atter Spectateur		Participants
le		de	à
Et / ou		de	à
Et / ou		de	à
Attactation d'a		t votro monife	octation) :
	ssurance spécifique (couvran	t votre manne	estation <u>j .</u>
Con	npagnie		
N° c	le Police		
J	oindre une copie de votre attestatio	n d'assurance e	n annexe de ce dossier
<u>Dispositif de s</u>	<u>écurité :</u>		
	☐ Membres de l'organisation	Nombre de pers	sonnes
	☐ Société de gardiennage	Nombre de gard	diens
	☐ Sécurité civile	Nombre de seco	ouristes
	☐ Moyens de liaison		
lla descionale - 4 -	will for a set Other and but a set to set the sections of		tue usesife station

Un dossier de sécurité peut être exigé suivant la nature et l'ampleur de votre manifestation. Le service pilote vous contactera le cas échéant.

Il appartient à l'association organisatrice de la manifestation, de prévenir les services de la gendarmerie et les pompiers, de la tenue de cette manifestation.

Mise à jour : 01/09/2015 Page 4 / 11

		\sim 1	\sim	\sim	JES	
	// /\ K	 <u> </u>	1 11 -			

Le

Demande de matériel :

Les demandes de matériel, seront étudiées par les services de la ville, et une réponse sera apportée en fonction des priorités établies par la ville, et des disponibilités de matériel. Les demandes portant sur la période mai à octobre, sont susceptibles d'être mise en attente jusqu'au 15 avril, pour connaître les besoins précis des manifestations sur cette période.

ASSOCIATION : Retrait du matériel			vers		
souhaité le :			VC13		
<u>Sur le site :</u>					
ou					
MATERIEL	DIMENSIONS	QUANTITÉ	VALIDATION	LIEUX	INFOS
MARABOUT	8m X 6m				Capacité maximale 49 personnes
STAND PLIANT	6m X 3m				Capacité maximale 49 personnes
STAND	4m X 4m				
TABLES – rectangle 6 pers	1,83 x 0,76m				
TABLES – ronde 8 pers	1,50m				
Chaises pliantes					
BARRIÈRES MÉTALLIQUES					
BANCS					
GOBELETS	25 cl				
Petites tasses	10 cl				
GRILLES D'EXPO					
CONTAINER « jaune » déchets recyclables	360 I				
CONTAINER « bleu » ordures ménagères	360 I				

Eco-Manifestation:

Vous avez la possibilité de limiter l'impact que génère votre manifestation sur l'environnement.

notés dans la dernière parution du magazine municipal.

Par exemple, des gobelets réutilisables sont à votre disposition. (dans la limite des stocks disponibles) Récupérez la procédure d'utilisation et la fiche correspondante auprès du service pilote.

La gestion des déchets doit être pensée en amont. Évaluez le nombre de participants à votre manifestation, nous tenterons d'équiper le site d'un nombre suffisant de point de récupération des déchets (tri sélectif).

La Communication :	
CALICOT (suivant disponibilité) Après accord de la ville, des precisions vou	s seront demandées sur le texte à imprimer.
AFFICHAGE 29,7 X 42 (suivant disponibile Après accord de la ville, il vous sera demar	
MAGAZINE DES ASSOCIATIONS La publication sera effectuée après accord La date de la prochaine édition ainsi que le	de la ville. délai de remise de votre article et de vos photos sont

Mise à jour : 01/09/2015 Page 5 / 11

MONTAGE DES STRUCTURES ET APPAREILLAGE : LES STRUCTURES : OUI + Remplir la fiche "Demande matériel" page5 O NON MONTAGE et DÉMONTAGE DES STRUCTURES MUNICIPALES Les structures mises à disposition doivent être montées par l'association. Les services de la ville participeront en fonction de leur disponibilité. Mise à disposition du matériel : le vers Retour du matériel : Nombre de bénévoles prévus : le vers Montage des structures : Nombre de bénévoles prévus : le vers Démontage des structures : bénévoles prévus : le vers STRUCTURE GONFLABLE ET AUTRES O NON Descriptif et dimensions : Société de montage : Dans tous les cas, vous devrez joindre IMPÉRATIVEMENT un plan de situation, d'implantation et la fiche de logistique renseignée (p 5). Pour les structures non fournies par la Ville de la Chapelle sur Erdre, vous nous fournirez la fiche de sécurité de ces éléments. Une attestation de bon montage par une personne compétente pourra être exigée.

APPAREILLAGE:

Indiquez les appareils électriques utilisés pendant la manifestation et positionnez-les sur votre plan d'installation. <u>Ces éléments sont indispensables pour l'intervention du service technique</u>.

Le service pilote vous communiquera les possibilités de connexion(s).

Site	Type d'appareil	Qté	Intensité (Ampère)	Phasage Mono/triphasé	Matériel Loué /Prêté	Contrôlé

Mise à jour : 01/09/2015 Page 6 / 11

REGLEMENTATION ET DATES LIMITES DE DEPOT DU DOSSIER

En tant qu'organisateur de la manifestation, il vous appartient de solliciter toutes les autorisations officielles, nécessaires au bon déroulement de votre manifestation, et dans les délais réglementaires.

Voici une indication des principales autorisations à obtenir, et des délais à respecter, selon les cas.

Une buvette sera installée :

Remplissez le formulaire de demande de débit de boisson figurant en page 9 du présent dossier.

Votre dossier complet devra être envoyé en Mairie, **3 mois avant** la date de déroulement de votre manifestation.

La manifestation se déroule sur la voie publique :

Il faudra joindre à votre dossier manifestation un plan précis des rues impactées par la manifestation et les sens de circulation, et envoyer votre dossier manifestation en Mairie, **2 mois avant** la date de déroulement de votre manifestation.

Pour les manifestations autres que sportives, vous devrez déclarer votre manifestation auprès des services de la préfecture, au moins trois jours francs et au plus quinze jours avant la date de leur tenue

Renseignements et formulaires :

http://loire-atlantique.gouv.fr/Demarches-administratives/Declaration-de-manifestation-sur-la-voie-publique

Pour les manifestations sportives sur la voie publique, vous devrez, selon les cas demander l'autorisation ou déclarer votre manifestation auprès des services de la préfecture, dans un délai de 2 à 3 mois précédent votre manifestation

Renseignements et formulaires :

http://loire-atlantique.gouv.fr/Demarches-administratives/Declaration-d-organisation-de-manifestations-sportives

Votre manifestation comporte une vente au déballage (braderie, vide-grenier) :

Remplissez le formulaire suivant :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa 13939.do

Joignez ce formulaire à votre dossier manifestation et envoyez-le en Mairie, **2 mois** avant la date de déroulement de votre manifestation.

Dans tous les autres cas :

Même si votre manifestation ne nécessite pas d'autorisation particulière, vous devez envoyer votre dossier en Mairie, **2 mois avant** la date de déroulement de votre manifestation.

Mise à jour : 01/09/2015 Page 7 / 11

COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS ET VALIDATION :
COMPLÉMENT D'INFORMATION : Notez dans ce cadre tous les éléments utiles, non répertoriés, qui ajusteront votre demande et contribueront à la réussite de votre manifestation.
Le service pilote vous invite à vérifier les différents renseignements inscrits dans ce document. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des précisions. Pièces à joindre à votre dossier : - Attestation d'assurance - Plan de situation de la manifestation, si elle se déroule en extérieur, avec implantation des structures - Plan de circulation, si la manifestation se déroule sur la voie publique - Formulaire de débit de boisson, le cas échéant (en page 9) - Formulaire d'autorisation de vente au déballage le cas échéant
je soussigné (e) atteste l'exactitude des renseignements transmis. Je m'engage à solliciter toutes les autorisations préalables au déroulement de la manifestation, et à formuler toutes les déclarations nécessaires, et à fournir aux services de la ville tout complément d'information si nécessaire, et à rendre les lieux dans un état satisfaisant après les festivités.

Je m'engage à solliciter toutes les autorisations préala toutes les déclarations nécessaires, et à fournir aux se nécessaire, et à rendre les lieux dans un état satisfais	ervices de la ville tout complément d'information si
La Chapelle sur Erdre,	le

Nota : Enregistrez votre dossier de préférence au format ods, à défaut en pdf et transmettez-le par courriel, dans les délais impartis avec **TOUTES** les annexes nécessaires à la Mairie :

manifestation@lachapellesurerdre.fr

Page 8 / 11 Mise à jour : 01/09/2015

Coordonnées de l'Association :

Objet : Ouverture d'un débit de boissons temporaire (articles L3334 et L3335 du code de la santé publique)

La Chapelle-sur-Erdre, le

Monsieur le Maire,				
Je soussigné(e	<u>+</u>)			agissant au nom de
	en qualité de			
		(N° et date d'agré	ment "jeunesse et sp	ports" : Obligatoire pour les associations sportives)
à l'occasion de :				
sollicite	☐ l'autorisation☐ le bénéfice d		on à l'interdiction	on de vente et de distribution, (2)
pour ouvrir un débit de bo	issons temporaire	e du 2ème gro	oupe,	
conformément à l'article L	3321-1 du code	de la santé p	ublique. (3)	
Ce débit temporaire de bo	oissons sera insta	allé :		
du :		au		
sur le(s) site(s) suivant(s)				
ou				
mentionner <u>l'adresse et le</u>	: lieu précis de so	on installation	:	
Les horaires d'ouverture(s	s) et de fermeture	e(s) du débit d	e boisson serc	ont :
de	à	à		
Dans l'attente de votre rép sentiments distingués.	oonse, je vous pri	ie de recevoir	, Monsieur le N	Maire, l'assurance de mes

Mise à jour : 01/09/2015 Page 9 / 11

⁽¹⁾ Pour toutes les manifestations ne se déroulant pas dans un équipement sportif

⁽²⁾ Pour toutes les manifestations se déroulant dans un équipement sportif

⁽³⁾ L'article L3321-1 du code de la santé publique précise (pour les boissons du 2ème groupe) qu'il s'agit des boissons fermentées non distillées : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquels sont joints les vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1, 2 à 3 degrés d'alcool).

Cadre réservé à l'administration

ACCUSE DE RECEPTION

Cet accusé de réception sera rempli par la ville à réception de votre dossier, et vous sera retourné par mail.

Nom de la manifes	tation:
La ville a bien reçu	le votre dossier de demande de manifestation, pour le
Votre dossier est :	
_	complet, et transmis au service pilote pour instruction incomplet. Il vous est demandé de compléter les éléments suivants :
Nom prénom : Service : Tél : Mail :	pour le suivi de cette demande sera : courrier de réponse, concernant cette demande, dans un délai d'un mois.
Cordialement, Le Service Pilote	

Mise à jour : 01/09/2015 Page 10 / 11

Annexe de la page 1

Liste des lieux (si le dossier est imprimé puis complété manuellement)

Lieux
LA GROLLE Complexe
R. MESNARD Stade
BOURGOIN-DECOMBE Stade
HAUTE GOURNIÈRE Stade
COUTANCIERE Complexe
MAZAIRE Complexe
CORNEAU Gymnase
TENNIS DE L'ERDRE Complexe
Ecole Beausoleil
Ecole Mazaire
Ecole Blanchetière
Ecole Doisneau
Ecole Saint Michel
Salle Balavoine (80 pers maxi)*
Salle Barbara (199 pers maxi)*
Salle J.Jaures (150 pers maxi)*
Bibliothèque (50 pers maxi)*
Pôle musical (salle D4 – 80 pers maxi)*
Jam (150 pers maxi)*
Salle St Michel (170 pers maxi)
Capellia -salle Malraux (1 000 pers maxi)*
Capellia -salle Pompidou (350 pers maxi)*
Capellia -salle Piaf (250 pers maxi)*
Capellia -salle de réunion (80 pers maxi)*

Terrains-salles
Synthétique
Stabilisé
Gazonné
Piste
Pétanque
Gymnase
Dojo
P. David
Topforme
Gymnastique
Halle
Plateau Sportif
Jean-Jaurès
Gesvrine

Annexes
Vestiaires (Nouveaux)
Vestiaires (Anciens)
Salle de réunion
Salle de convivialité
Bar
Court N°1
Court N°2
Court n°3
Court extérieur
Local Pétanque
Local Cyclisme

Mise à jour : 01/09/2015 Page 11 / 11

^{*} jauge salle à vide, ne tenant pas compte de l'aménagement, lequel peut diminuer la capacité de la salle